

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2007

Présents :

Roger Mérigaud, Maire,
Jean-Paul Mariaud, Jean-Paul Gadaud, Serge Roux, adjoints,
Jean-Pierre Floc'h, , Henri Thomas,

Retardés : Alain Delhoume, Joëlle Clavaud, Jean-Michel Lévêque, Richard Fourton

Excusé : Rémy Goursaud donne procuration à Roger Mérigaud et Christian Dubreuil donne procuration à Serge Roux

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Floc'h

Comptes rendus

- Bulletin intercommunal d'informations

Ce document joint au bulletin municipal de juillet a reçu un très bon accueil. Les habitants souhaitent continuer à recevoir des informations de nos trois communes. Il est prévu de renouveler l'expérience d'encarter un document en couleurs à l'intérieur de notre bulletin municipal. Le prochain thème devrait être « les sentiers de randonnées ».

- Limoges Métropole

Le bureau communautaire du 20 septembre a entériné les propositions de diverse commission. Le prix de vente des terrains de la zone d'activités de l'Aqueduc à Peyrilhac a été officiellement fixé à 6,70 € le m². Ce prix très faible qui aura un effet attractif, n'a pu être obtenu que grâce à la réalisation de l'opération par Limoges Métropole.

- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le contrôle des installations individuelles d'assainissement neuves est à la charge de Limoges-Métropole depuis 2004. En moyenne, une dizaine d'installations ont été contrôlées chaque année depuis 2004 sur Saint-Gence, et 11 l'ont été en 2007 au 1^{er} Juillet.

En ce qui concerne le contrôle des installations existantes, les résultats obtenus sur les communes de l'agglomération déjà contrôlées montrent que Saint-Gence est plutôt mieux placée que la moyenne, moins de 10 % des installations sont considérées comme à l'origine d'un problème de salubrité publique, ce qui représente une cinquantaine d'installations.

Beaucoup de ces installations sont situées dans des zones où il est difficile, voire impossible de réaliser un assainissement individuel (manque de surface pour réaliser un épandage, terrains imperméables ...). De nombreux habitants des villages du Theil, des Monts et du Boschaudérier sont

concernés par ces difficultés. D'ores et déjà, des pré-études ont permis de chiffrer les dépenses à prévoir pour trouver des solutions collectives qui pourraient être la réalisation de « minis stations de traitement ». Ainsi, Limoges-Métropole estime le coût de ces opérations à environ 1 500 000 € coût que la commune n'aurait pas pu supporter seule.

Il est également décidé que le délai de mise en conformité pour les installations polluantes reste fixé à 2 ans. La périodicité des contrôles des reste fixée à 4 à 5 ans.

- En ce qui concerne les eaux pluviales, Limoges-Métropole va établir un ordre de priorité dans les opérations à réaliser, en privilégiant les cas où des engagements ont déjà été pris et sur des zones où il y a des enjeux majeurs.

- Le conseil rappelle l'obligation de séparer les eaux pluviales et les eaux usées lorsque existent des réseaux séparatifs.

- Programme Régional d'Intérêt Général
« Aide à l'habitat »

Le PRIG vise à accélérer le mouvement d'amélioration de l'habitat existant, c'est un dispositif d'aides financières pour la réhabilitation de l'habitat privé. Dans ce cadre, il est possible d'obtenir une subvention complémentaire de Limoges-Métropole de 5 % dans la mesure où la commune s'engage sur un montant identique.

- Réforme des permis de construire

A partir du 1^{er} octobre 2007, la procédure d'instruction du permis de construire est modifiée, cela se traduit par une simplification au profit des usagers.

Désormais, le permis sera plus simple en réduisant à 3 le nombre de d'autorisations : le permis de construire, le permis d'aménager et le permis de démolir.

De plus, le délai sera réduit à 2 mois pour les maisons individuelles et 3 mois pour l'instruction des dossiers pour les déclarations et autres constructions. En cas de dépassement de ce délai, sans information écrite de l'administration de

révision de ce dernier, les autorisations seront tacitement acceptées...

La simple déclaration de travaux supplantera le permis pour une construction de moins de 20 m² sur terrain non bâti et pour un changement de destination d'un bâtiment (transformation pour changement d'usage)

Certains édifices ou certains type de construction (piscines comprises), échappant aux permis, déclarations ou autorisations viendront compléter la liste des ouvrages qu'il faudra soumettre à approbation. Un décret est attendu dans ce sens.

- Le refus partiel de permis vient compléter la liste des issues possibles de dossiers, qui permettra de renouveler une demande en suivant les préconisations édictées par l'administration en cas de refus partiel d'un projet. (voir note plus détaillée in Infos).

A l'unanimité le conseil décide de renouveler la convention avec la DDE pour sa participation à l'instruction de ces permis.

Voirie

A la demande de la commune, le Conseil Général envisage de revoir la signalisation des limitations de vitesse sur la départementale D28 à La Chatre en augmentant la zone agglomérée limitée à 50 et en la prolongeant par une zone limitée à 70 jusqu'à la limite avec la commune de Veyrac. A cette occasion, le problème de limitation de vitesse de la route venant de La Celle sera examiné. D'autres demandes de limitations de vitesse ont été formulées par des habitants, notamment au Boschaudérier. Le conseil souhaite qu'un contact soit pris avec Limoges-Métropole pour définir les critères à retenir pour l'installation de tels panneaux. Il considère cependant que la multiplication de panneaux mal positionnés serait contreproductive en matière de sécurité.

Pays de Limoges

Le Pays de Limoges qui regroupe Limoges-Métropole et Aurence-Glane-Développement s'est réuni le 21 septembre pour examiner les projets émanant de communes, de groupements de communes et de structures d'activités touristiques ou agricoles. Il convient de noter que dans les premiers projets sélectionnés, figure la demande commune de Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac de construction d'un gymnase.

Le Conseil Municipal se félicite de cette première phase même si aucune décision n'est encore prise. Des contacts vont être pris avec Nieul qu'il serait intéressant d'associer à cette démarche. Il conviendra de réfléchir rapidement à la structure qui pourrait porter ce projet (syndicat intercommunal).

Demandes d'aide pour des jeunes en formation universitaire

A l'occasion d'une demande d'aide formulée par un étudiant de la commune, le Conseil considère qu'il n'est pas dans sa compétence de prendre en charge des dépenses de formation universitaire en dehors de cas particuliers qui pourraient relever de l'aide sociale.

Il est rappelé que le Conseil Municipal a décidé à titre exceptionnel de participer aux frais de certains séjours linguistiques dans les mêmes conditions que les séjours de vacances et soumis à condition de ressources.

Exonération fiscale

Compte tenu des activités pouvant bénéficier de ces exonérations et dans la mesure où la taxe professionnelle est maintenant perçue par Limoges-Métropole, le Conseil décide de ne pas modifier la situation actuelle.

Enquête publique : Aéroport de Bellegarde

Le rapport d'enquête sur ---- été transmis à la commune, il y a eu une seule remarque de la part d'habitants de Saint-Gence.

Rappelons que pour l'aérodrome de Bellegarde, il n'existe pas de circuit d'approche et de décollage définis, la situation utilisée est le décollage multidirectionnel qui a pour effet de ne pas concentrer les bruits en un même lieu.

Elevage d'oiseaux

La commune a été saisie par la Préfecture pour donner un avis sur l'installation d'un élevage amateur à la Croix des Charriers. Le dossier ne fait pas apparaître de problème particulier et le Conseil donne un avis favorable.

Demande de subventions pour 2008

Les gros chantiers en cours sont en voie d'achèvement et les prochaines années vont être marquées par la construction de l'école maternelle. Il convient de faire une pause dans l'engagement de nouveaux chantiers.

Cependant, les travaux réalisés cet été à l'intérieur de l'église ont fait apparaître de nouvelles peintures qu'il convient de restaurer. Cela nécessite la réalisation d'une nouvelle tranche de travaux qui pourrait également concerner la restauration des cloches (risque de fissures de la cloche sur les parties recevant le battant) et la restauration du Christ en Croix. Dans le cadre de la restauration du petit patrimoine, une subvention sera demandée pour la réfection de la toiture du répartiteur d'eau de Senon.

Le Conseil décide également de relancer le projet de construction de la Maison des Associations dans la mesure où les fouilles archéologiques du site prévu se sont achevées à l'occasion de la campagne de Juillet 2007.

Ce projet devra intégrer une zone d'exposition pour mettre en valeur le site archéologique de Saint-Gence au travers des résultats des fouilles.

Subvention « forêt »

Le Conseil Général a modifié les conditions d'attribution de subvention pour l'acquisition de parcelles boisées afin de

constituer des petits massifs forestiers. Cette subvention sera sollicitée par la commune pour aider à l'acquisition de parcelles à proximité de la forêt Lenfant.

Fédération des Œuvres Laiques

Le Conseil donne son accord pour financer l'adhésion des écoles à l'USEP et les cours de voiles à Saint-Pardoux en fin d'année scolaire. La FOL organise des formations en direction des bénévoles des associations (voir documentation en Infos)

Recensement de la population

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) va recenser la population de Saint-Gence à compter du 17 janvier 2008. Compte tenu du nombre d'habitations, la commune sera répartie en 4 secteurs, il faut donc 4 agents recenseurs.

Recours administratifs contre le PLU

Le tribunal administratif a rejeté les 5 recours formulés par des habitants de la commune contre le Plan Local d'Urbanisme (PLU). En outre, les requérants ont été condamnés solidairement à la somme de 1 500 € au titre des frais irrépétibles. Cette somme est perçue par notre assurance, la SMACL, qui a pris en charge la défense de la commune.

Fleurissement

La commune de Saint-Gence a été classée première dans la catégorie des communes de 1000 à 5000 habitants. C'est un magnifique résultat qui récompense le travail des employés communaux.

Les habitants ont également fait des efforts importants pour fleurir leurs habitations, le jury communal a sélectionné un lauréat dans chaque catégorie et le jury départemental a récompensé M. André Devaud, Mme Lavergne, le restaurant Chevillou et Mme Viscaïno. Félicitations à tous les participants qui recevront une récompense à l'occasion de la cérémonie des vœux.

Enlèvement de voitures hors d'usage

Le Conseil Général a repris depuis le 1^{er} juillet le service d'enlèvement de véhicules hors d'usage. Les personnes intéressées doivent remplir un imprimé à retirer à la mairie. Ce service est gratuit pour les particuliers.

Qualité de l'eau

Le contrôle effectué par la DDASS au réservoir de la Lande a confirmé ce que chacun sait, l'eau est non seulement conforme aux normes en vigueur, mais d'excellente qualité.

Contrôles à la garderie et au restaurant scolaire

Le contrôle des installations d'électricité et de gaz ont été effectuées par le Bureau Véritas. Aucune observation majeure n'a été formulée.

Contrôle sanitaire à la cantine

Le contrôle réalisé à la cantine le 28 juin 2007 portait sur des pommes de terre farcies. Il n'a révélé aucune anomalie.

Stationnement d'un boucher

Tous les mercredis matin, un camion de boucherie de la SARL Florent Lussat stationnera Place de l'Eglise de 10H45 à 13H00.

Création d'une nouvelle société

Monsieur Eric Denardou a créé une nouvelle société à la Ribière du Theil. Elle se consacre à la « vente d'objets anciens en ambulancier et sur internet ».

Taxi

La Préfecture nous indique qu'une cinquième autorisation de stationnement de taxi a été accordée à Mme Crousaud.

Travaux sur la commune

- La nouvelle école maternelle : le permis de construire de l'école maternelle a été déposé. La Préfecture nous a notifié l'arrêté de subvention de Dotation Globale

d'Équipement pour un montant de 190 600 €

Les fouilles archéologiques obligatoires débuteront le 2 octobre.

- Assainissement à la Châtre : les travaux concernant l'assainissement commenceront avant la fin de l'année. L'Agence de l'Eau a accordé une subvention à la fois pour la réalisation de la station de traitement et pour l'installation des réseaux de collecte.

Les maîtres d'œuvre, E.C.E. pour la station de traitement et la DDE pour les réseaux, ont décidé de présenter un dossier commun de Consultation Des Entreprises, ce qui permettra de gagner du temps.

- Travaux dans les lotissements : les travaux de finition sur la voirie du lotissement du Clos ont débuté. Sur le lotissement de la Gagnerie, les travaux de voirie se terminent. Les parcelles de la 2^{ème} tranche peuvent d'ores et déjà être mises en vente. Une communication sera faite dans les prochains jours.

Le bassin de rétention des eaux de pluie est achevé. Mis à part quelques réserves sur des risques d'ensablement de la tuyauterie, il n'y a plus de problèmes majeurs.

- Réserve d'incendie : une visite de Mlle Alsumard de la DDA confirme que les travaux réalisés permettent d'avoir une installation désormais conforme.

- Le local de rangement pour l'athlétisme et le foot a été réalisé par les employés communaux durant l'été, il reste quelques travaux pour le terminer.

- Sentiers piétonniers : Il est prévu de refaire la petite passerelle située sur la Glane à côté du « Pont de Fer » et destinée à permettre la continuité du cheminement piétonnier entre le Centre Bourg et Senon. Le sentier qui relie les Fonts Neuves à la forêt Lenfant est désormais terminé.

- Opérations PVR : les opérations liées aux Participation pour Voirie et Réseaux décidées par le Conseil Municipal sont pratiquement terminées, à la Châtre et sur

le Chemin de l'Oppidum. Le Conseil remercie les propriétaires qui ont fait preuve de bonne volonté en cédant gratuitement les terrains nécessaires.

Un autre exemple de concertation et de bonne entente nous est donné à la Croix des Charriers où des cessions de terrains ont permis l'élargissement à 7 m d'une voie qui profitera à tous.

Eclairage public

La réfection et le remplacement de lanternes d'éclairage public par le SEHV va entraîner un coût de 12 000 €

Personnel

Conformément aux décisions prises au moment du vote du budget, Joël Bessaguet et Marie Bonnin, bénéficiant jusqu'à maintenant de contrats aidés, ont été recrutés comme stagiaires à compter du 1^{er} septembre à raison de 30 h hebdomadaires. Angélique GOURSAUD sera également recrutée comme stagiaire à compter du 1^{er} octobre.

Le Conseil Municipal poursuit dans son engagement de consolider les emplois aidés en créant les postes nécessaires.

M. Daniel Berthout va partir à la retraite au 1^{er} octobre 2007.

ADIL

La cotisation est portée à 0,12 € par habitant.

L'Adil organise des rencontres avec les collectivités locales pour donner des informations sur le logement. Pour notre commune, ce sera le 19 octobre à Limoges.

Tour du Limousin

Le Conseil Municipal remercie vivement tous les signaleurs de l'équipe du Vélo-Club de Saint-Gence qui ont permis aux coureurs et à la caravane publicitaire de traverser notre commune dans de bonnes conditions.

Calendrier des manifestations

La réunion de toutes les associations pour planifier les manifestations a eu lieu le 9 septembre. (Voir en Infos)

Décision Budgétaire Modificative

Le budget s'exécute dans de bonnes conditions. La seule décision modificative concerne la prise en charge des travaux permettant de relier les réseaux de la Gagnerie à la future zone de la Chatre pour un montant de 36 800 €, cette somme sera prise sur les crédits de l'école maternelle qui ne donneront pas lieu à paiement de factures en 2007.

Rentrée scolaire

Elle s'est déroulée dans de bonnes conditions. Le nouveau local préfabriqué destiné à abriter une classe de maternelle a été installé au cours de l'été. Les travaux d'entretien nécessaires ont été réalisés pendant les vacances.

Le Conseil renouvelle ses vœux de bienvenue aux nouveaux enseignants.

Un grand nombre d'enfants sont inscrits à la garderie municipale. Cependant, pour l'instant et grâce aux activités proposées par le SIEPEA, chaque enfant trouve sa place et son activité dans des lieux différents. (Voir en Infos les activités périscolaires proposées)

Le SIEPEA va élaborer et soumettre aux parents une charte de fonctionnement de ces ateliers.

Le CLSH a enregistré une augmentation de sa fréquentation durant les vacances d'été, notamment d'enfants venant de la commune de Saint Gence.

Halte garderie

La CAF a imposé un nouveau système de financement en considérant que la garderie de Saint-Gence relève de l'accueil collectif et non de la crèche parentale. Cela ne change en rien la gestion de la structure par une association constituée de parents, mais modifie la participation financière des collectivités, de la CAF et des parents. Pour ces derniers, cela se traduira par une augmentation. Pour compenser cette augmentation, le SIEPEA examine la

possibilité de prendre en charge la confection des repas.

L'ouverture d'une nouvelle classe en maternelle a permis de désengorger la liste d'attente en halte garderie.

L'instance de coordination

Le service de portage des repas à domicile est de plus en plus déficitaire. Une seule personne sur la commune bénéficie de ce service. Une solution urgente doit être recherchée pour maintenir cette prestation, ce pourrait être un regroupement avec d'autres structures voisines.

Entreposage irrégulier de véhicules aux Francines

Les habitants des Francines ont de nouveau attiré l'attention du Conseil Municipal sur la situation déjà évoquée. Il convient de rappeler que ce dépôt illégal relève de la réglementation des installations classées et échappe de ce fait à la police du maire. Sur demande de la commune, un arrêté préfectoral a été pris qui met en demeure le responsable d'enlever ses encombrants. Une relance à la Préfecture a été faite pour la mise en application de cet arrêté. Il convient de rappeler que la responsabilité du propriétaire du terrain est engagée dans la mesure où il a laissé un occupant sans titre installer son dépôt sans réagir.

Repas des aînés

Il aura lieu le dimanche 2 décembre 2007. Le traiteur retenu est la SARL MANON de saint gence, comme l'an passé. Le prix pour les personnes non bénéficiaires est fixé à 25 €. La Société LAREYDIE est choisie pour la fabrication des colis pour les personnes ne pouvant assister au repas. La distribution aura lieu le 22 Décembre 2007.